

Le 11 juin 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, au 1881, chemin du Village, le lundi 11 juin 2018, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Correction du Règlement no 825-1 pour approbation par le MAMOT
5. Octroi de contrat d'achat pour fourniture de pierre de différents calibres 2018-2019
6. Travaux d'imperméabilisation du réservoir d'eau potable – Terrasses Saint-Denis
7. Mandat de services professionnels pour la réfection du mur de soutènement en bordure du lac au parc Adolphe-Jodoin
8. Programme d'aide à la voirie locale – Pavage montée d'Argenteuil
9. Période de questions relatives à l'ordre du jour
10. Levée de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 7 juin 2018.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2018-06-174
Correction du
Règl 825-1

4. Correction du Règlement no 825-1 pour approbation par le MAMOT

ATTENDU le Règlement no 825-1 adopté le 20 avril 2018;

ATTENDU QU'à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et pour l'approbation du Règlement no 825-1, il est essentiel d'ajouter l'article « 1A » audit règlement;

ATTENDU QUE l'article 1A du Règlement no 825-1 se lit comme suit :

Le titre du Règlement no 825 est remplacé par le suivant :

« Règlement no 825 décrétant un emprunt et une dépense de 2 534 000 \$ remboursable en 25 ans pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les acquisitions, les travaux de reconstruction de la chaussée et des réseaux d'aqueduc et d'égout, le drainage et autres travaux connexes pour le secteur des Terrasses Saint-Denis, Phase II. »

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte la modification du Règlement no 825-1 par l'ajout de l'article « 1A ».

ADOPTÉE

Résolution
2018-06-175
Achat de pierre de
différents calibres
2018-2019

5. Octroi de contrat d'achat pour fourniture de pierre de différents calibres 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir de la pierre de différents calibres (concassée ou non) pour réaliser ses travaux d'entretien de chemins, de réfection de ponceaux, fossés et autres travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres (TP2018-06) sur le SEAO et a reçu trois (3) soumissions conformes :

Soumissionnaire	Montant de la soumission (incluant les taxes applicables)
Carrière Miller 2015	220 820,99 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	243 264,11 \$
Lafarge Canada inc.	262 126,33 \$

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre de différents calibres, pour l'année 2018, à Carrière Miller 2015, pour un montant de 192 060 \$, plus les taxes applicables soit 220 820,99 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-625 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 11 juin 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-06-176
Travaux
d'imperméabilisa-
tion du réservoir
d'eau potable TSD

6. Travaux d'imperméabilisation du réservoir d'eau potable – Terrasses Saint-Denis

ATTENDU la résolution no 2018-02-037 autorisant la surveillance des travaux d'étanchéisation du réservoir d'eau potable du secteur Terrasses Saint-Denis par la firme « Équipe Laurence, expert-conseil »;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres (TP2018-04) pour l'imperméabilisation dudit réservoir et la réhabilitation de la conduite d'eau potable par gainage structural;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) soumissions conformes analysées par Équipe Laurence, expert-conseil:

Soumissionnaire	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Logistique Saint-Laurent	227 109,27 \$
CLP Construction inc.	284 665,00 \$
T.G.C. inc	463 800,00 \$

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Isabelle Jacques
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat d'imperméabilisation du réservoir d'eau potable du secteur Terrasses Saint-Denis à la compagnie « Logistique Saint-Laurent » pour un montant de 227 109,27 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 826-1 par le MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire);

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou les chargés de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-400-00-826 (règlement d'emprunt no 826-1) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 11 juin 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-06-177
Services prof.
Réfection mur de
soutènement
Adolphe-Jodoin

7. Mandat de services professionnels pour la réfection du mur de soutènement en bordure du lac au parc Adolphe-Jodoin

ATTENDU QU'un mur passablement âgé, d'une hauteur variant de 1 m à 1,8 m, borde le lac au parc Adolphe-Jodoin sur environ 125 m linéaires;

ATTENDU QU'au fil des ans, les intempéries et les mouvements du sol ont endommagé ce mur au point que des morceaux se détachent et affectent la sécurité des usagers et peuvent causer des dommages environnementaux au lac;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) professionnels pour connaître les différentes options qui nous sont offertes et les coûts s'y rattachant;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission conforme de Équipe Laurence au montant de 18 500 \$, plus les taxes applicables;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie un mandat pour les services professionnels visant à évaluer la pertinence et les impacts environnementaux pour la réfection de ce mur, pour la préparation des plans et devis préliminaires et pour la réalisation des ouvrages à la firme Équipe Laurence;

QUE la firme Équipe Laurence soit autorisée, dans le cadre de son mandat, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes d'autorisations au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie, les chargés de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation complète de ce mandat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au surplus affecté afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 11 juin 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-06-178
Programme d'aide
voirie locale
Pavage montée
d'Argenteuil

8. Programme d'aide à la voirie locale – Pavage montée d'Argenteuil (Réfection de la montée d'Argenteuil, Dossier RIRL-2016-499B)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire

réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

9. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Résolution
2018-06-179
Levée de la séance

10. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée à 18 h 47.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier